

## ► ► ► Suite de la page 1

### 7-DUPLICATION DES CHAMPS

«DE» - Les champs «De» (appelés maintenant «Auteur») ne sont plus dupliqués chaque fois qu'un message est sauvegardé et réutilisé.

### 8-RÉEXPÉDITION DE MESSAGES -

Le message réexpédié ne sera plus perdu si vous le sauvegardez avant de l'envoyer ou après la correction d'erreurs d'adresse.

### 9.VUE ACCEPTÉE - Désormais, vous pouvez utiliser Consulter et Supprimer pour traiter directement des messages dans la fenêtre Vue acceptée.

**Note importante :** Tant que vous n'aurez pas reçu le message « Mise à jour d'ICONDESK terminée », veuillez **NE PAS TRAVAILLER DANS VUE ACCEPTÉE**. Présentement, après avoir accepté un ou plusieurs nouveaux messages, vous devez fermer la fenêtre Vue acceptée et ouvrir ensuite ces messages à partir de la Boîte de réception. Si, oubliant

cet avertissement, vous tentez de traiter ceux-ci dans Vue acceptée, il se peut que vous receviez des messages d'erreur imprévus et que vous ne puissiez consulter certains de vos messages. Pour corriger ce problème, vous n'avez qu'à fermer Vue acceptée et à travailler dans la Boîte de réception.

La mise à jour du logiciel ICONDESK réglera tous les problèmes reliés à l'utilisation de VUE ACCEPTÉE.

### 10.CLASSEMENT AUTOMATIQUE - Vous n'avez plus besoin de sortir du Courrier pour activer une procédure de Classement automatique qui vient d'être créée ou modifiée.

### 11.CONSULTER - La portion NOTE du message n'est plus limitée à 32 Ko; on peut donc utiliser la fenêtre Consulter pour voir le texte intégral de longs messages d'autres systèmes de courrier.

### 12.CURSEUR - Quand la fonction Composer un message est interrompue par d'autres applications (par exemple Message en attente), le curseur passe à la fin du champ Sujet, mais ce champ n'est plus en surbrillance. Donc, si vous continuez à taper, vous n'écraserez pas le contenu de ce champ.

### 2. CHANGEMENTS APPORTÉS AU SYSTÈME DE MESSAGERIE (ARCHIVAGE)

1. La liste des dossiers affiche maintenant un champ Sujet agrandi.
2. Les documents sont triés par ordre chronologique inverse (en commençant par le plus récent).

### 3. CHANGEMENTS APPORTÉS À L'ÉTABLISSEMENT DES PROFILS

On a rajouté l'icône au groupe Mail/Courrier.

## Mission possible : un guide à l'intention des missions qui envisagent de s'installer sur le Web

Au cours des derniers mois, l'InfoCentre (SXIS) a reçu un certain nombre de demandes de la part de missions désirant obtenir des conseils sur la façon d'établir leur propre site sur le World Wide Web. En réponse à ces demandes, le Groupe consultatif du MAECI sur les sites Web a préparé et distribué à toutes les missions le document intitulé *Directives du MAECI concernant la création des sites Web des missions* (juillet 1996).

Ce document résume les lignes directrices mises au point par le Conseil du Trésor pour les sites Web du gouvernement, précise la politique du Ministère pour ce qui concerne la mise en service de sites Web, présente les services

offerts par l'Équipe Internet de l'Administration centrale et explique les étapes précises de mise sur pied et d'exploitation d'un site Web.

La politique du Ministère, concernant la mise sur pied de sites Web, reconnaît que les missions doivent bénéficier de flexibilité dans les méthodes qu'elles utilisent pour mettre leurs sites Web en place. C'est pourquoi les missions peuvent choisir i) de faire appel à un fournisseur (local) de services à l'extérieur du MAECI en respectant à cet effet les directives ministérielles, ou ii) d'avoir recours aux services de l'Équipe Internet, qui permet aux missions d'utiliser un URL sur le serveur Web du Ministère.

L'Équipe Internet de l'Administration centrale offre une vaste gamme de services Internet, comprenant notamment la conception de pages Web (dont un récent exemple est la page du Bureau des Passeports que l'on peut consulter à l'adresse <http://www.dfait-maeci.gc.ca/passport/pass.htm>), la conversion de données en langage HTML et la mise en service de sites Web sur le serveur du MAECI. Si vous n'avez pas encore reçu votre exemplaire des Directives ou que vous désirez discuter des besoins de votre mission pour ce qui a trait à Internet, veuillez communiquer avec l'Équipe Internet au 944-1137